République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-43 du Comité syndical du Mercredi 15 octobre 2014
~~~~

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'an deux mil quatorze le quinze octobre à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 19 septembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Yolande PRULHIERE, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO , Louis VILLARET. Béatrice NEGRIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL Etaient également présents les suppléants suivants : Laurent DUPONT, Berthe BARRE, Bernard GOUJON, Gérard CABELLO
Absents ou excusés :	Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, Michel GUIBAL Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Rémy PAILLES, Claude REVEL, Christian BILHAC Jean-Claude LACROIX Sonia ARRAZAT, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Vu les évolutions dans les missions de notre établissement,
Considérant qu'il convient dès lors de créer trois emplois non permanents à temps complet et de renouveler le CAE CUI en cours:

ARRIVÉ LE:
29 OCT. 2014
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **De créer pour 3 mois** un poste d'assistant au service observatoire pour la rédaction du magazine *Regards* sur l'agriculture. Ce poste est créé sur le fondement de l'article 3, al. 2 du statut de la fonction publique territoriale. La rémunération prévue pour ce poste correspond à l'indice majoré 454 soit un coût total mensuel s'élevant à 3051.19 €.

- ✓ **De signer** avec le pôle emploi un nouveau CAE CUI pour le poste d'assistant accueil et secrétariat à compter du 15 septembre pour une durée d'une année L'agent en poste en CAE CUI à l'accueil à Clermont l'Hérault termine son contrat en octobre 2014. Le coût mensuel du poste s'élève à 939.09 €.

- ✓ **De recruter** un agent d'accueil/ secrétariat pour pourvoir au remplacement d'une fonctionnaire territoriale en congé de maternité, Il pour une durée initiale de 4 mois, ce contrat pourra être prolongé si l'agent ne reprend pas son poste à temps complet à l'issue de son congé de maternité. Ce poste est créé sur le fondement de l'article 3-1 du statut de la fonction publique territoriale (remplacement temporaire d'un fonctionnaire). Sa rémunération correspond à l'indice majoré 309, soit un coût total mensuel de 2084.96 €.

- ✓ **De recruter,** comme c'est le cas depuis 2 ans, un opérateur graphique pour les éditions touristiques. Ce poste est entièrement pris en charge financièrement par les offices de tourisme des trois communautés de communes. L'agent est recruté pour une durée de 4 mois par le SYDEL sur le fondement de l'article 3 alinéa 2 du statut. Le coût mensuel du poste dont le SYDEL fait l'avance s'élève à 2876.45 €.

Clermont l'Hérault, le 16 octobre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 16 octobre 2014

Publiée le 16 octobre 2014

Transmise le 27 OCT. 2014

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET